Treize grandes villes françaises ont d'ores et déjà dit "oui" à l'installation des nouveaux rythmes scolaires, soit la semaine des 4,5 jours en primaire, avec le mercredi matin en cours et 3 heures de périscolaire obligatoire par semaine. Et parmi ces grandes villes prêtes à sauter le pas dès la rentrée de septembre 2013, se trouve évidemment Grenoble, commune qui a toujours été à la pointe de la réflexion en la matière.

Dès septembre 2013

Pour aider ces treize pionnières et toutes les autres qui décideront d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès 2013, le gouvernement vient d'annoncer qu'il leur accordera une aide de 50 euros par élève, ou de 90 euros dans les zones en difficulté. Pour Grenoble, l'aide s'élèvera à 600 000 euros pour 12 000 élèves.

Quant aux autres, celles qui attendront 2014 pour rétablir la semaine de 4,5 jours, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a précisé qu'elles devront demander une dérogation d'ici le 1er mars et qu'elles ne pourront pas bénéficier de l'aide forfaitaire. Il faut en effet rappeler que le président François Hollande avait annoncé en novembre dernier que la réforme s'étalerait finalement sur deux ans, 2013 et 2014, pour répondre aux inquiétudes des maires qui réclamaient du temps face au coût occasionné par les activités périscolaires, le ramassage scolaire, la cantine, etc.

Hier le député-maire de Grenoble, Michel Destot, s'est félicité que cette aide soit décidée, notamment parce qu'il s'était, en tant que président de l'Association des maires des grandes villes français (AMGVF), fortement engagé dans les négociations au plan national. « Le passage à la semaine de 4,5 jours en primaire sera sans nul doute bénéfique, à la fois en termes de réussite éducative et de bien-être social, en mettant les enfants au cœur du dispositif », a-t-il dit, avant de préciser qu'il rencontrera « prochainement le Recteur et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale afin d'évoquer avec eux la nouvelle organisation de la semaine scolaire ».

Et que feront les autres communes de l'Isère ? On ne sait pas encore dans la globalité, d'autant que les problèmes peuvent être radicalement différents quand il s'agit d'une commune urbaine ou d'une commune rurale… Mais déjà, il se pourrait bien que les 28 communes de la communauté de l'agglomération grenobloise décident de passer le cap ensemble dès septembre 2013. Cette question de l'harmonisation devrait être tranchée le 9 janvier prochain à la Métro.

Ève MOULINIER

Dès septembre 2013, les élèves de primaire de Grenoble iront à l'école le mercredi matin. Les autres communes de l'Isère devraient prendre leur décision d'ici le mois de mars. Photo DL

50 euros par élève, est-ce suffisant ?

Nous avons demandé à Paul Bron, adjoint à l'Éducation à Grenoble, si les 50 euros par élèves de primaire accordés aux municipalités qui installeront les rythmes scolaires dès septembre 2013, sont suffisants. Il nous explique.

« À Grenoble, pour les 12 000 élèves de primaire, nous devrions toucher 600 000 euros. Est-ce que cela va suffire ? Cela va suffire à mettre en route le chantier pour la rentrée 2013. Quand les travaux sur la réforme ont commencé, nous avions estimé que Grenoble devrait débourser 150 euros par élèves pour installer du périscolaire obligatoire. C'était un chiffre approximatif. Mais si l'on veut faire du qualitatif, il faut mettre les moyens. Il ne faut pas faire du régressif. Le temps de périscolaire obligatoire – ces 3/4 d'heure que les villes vont devoir gérer -, doit être de qualité. À Grenoble, nous avons déjà un projet éducatif qui nous est propre, donc le terrain a déjà été déblayé. Et pour organiser ce périscolaire obligatoire, nous allons continuer à travailler avec les parents d'élèves et les enseignants. L'enjeu est de savoir si ces 3/4 d'heure vont être dispatchés entre la pause méridienne et la fin d'après-midi, ou s'ils seront placés en fin d'après-midi. La première solution correspond mieux au rythme de l'enfant, quand la seconde permet d'avoir un temps plus long pour installer un contenu pédagogique. Mais la réflexion des communes devra aller bien au-delà, et concerner aussi le périscolaire après 16 h 30. On ne pourra pas dissocier les deux dans nos travaux. »

Recueillis par Èv.M.